Informations concernant le fonctionnement de la cantine scolaire

1 – Les enfants prendront leur repas dans la salle de la maison de retraite.

2 – Le prix de revient du repas est de 4,20 €.

3 – Les communes peuvent prendre en charge une partie de ce coût : veuillez vous renseigner directement auprès de la commune concernée.

4 – Les inscriptions pour la durée de l'année scolaire seront prises à l'école, jusqu'au lundi 11 septembre 2023.

5 – Pour éviter les fluctuations importantes de l'effectif, les inscriptions de complaisance ne seront pas autorisées, sauf cas exceptionnel.

Le Maire,
Pascal MALVEZIN.

Fiche Inscription Service Cantine

Inscription à la cantine pour 2023 / 2024

NOM DE L'ENFANT :……CLASSE : ……

- ✓ **Inscription pour l'année scolaire**
  - Semaine complète ☐ - A jours fixes, les ☐

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

- ✓ **Inscriptions pour des durées limitées (ou variables)** ☐

Elles doivent être prévues 15 jours à l'avance. Voir avec Madame BRET Nancy

Inscription à la cantine du…….. au……

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

- Allergie alimentaire ☐oui * ☐non

*Si votre enfant a des allergies alimentaires, **il est obligatoire de fournir un certificat médical attestant de l'allergie, de son genre et de son importance.** Au vu de ce certificat qui sera retourné à Mme BRET ou à la Mairie, **il sera nécessaire de mettre en place un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) pour votre enfant afin de permettre d'accepter votre enfant à la cantine** (contacter Mme Mélanie DEPREZ Directrice de l'école pour retirer le dossier PAI).